

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 27 ET 28 MAI 2024

Point 8 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par Messieurs Yvan Roeske et Alain Pasche,
au nom du groupe UDC, intitulé « frein à l'endettement », demandant un plan
de frein à l'endettement et/ou d'étudier la possibilité de mettre en place
un véritable mécanisme de frein à l'endettement**

Lors de la séance du 18 mars 2024, Messieurs Yvan Roeske et Alain Pasche ont déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 29 avril 2024, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Messieurs Yvan Roeske et Alain Pasche, au nom du groupe UDC, intitulé « frein à l'endettement », demandant un plan de frein à l'endettement et/ou d'étudier la possibilité de mettre en place un véritable mécanisme de frein à l'endettement.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Thérèse Anatrà-Luchinger

La Secrétaire

Nicole Jacqueroud

Postulat intitulé « frein à l'endettement »

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et chers collègues,

Comme vous le savez toutes et tous, la commune de Bulle fait face à une situation financière particulièrement délicate, avec un déficit budgétaire de Fr. 6,5 mios pour l'exercice 2024 et un endettement projeté en 2028 de près de Fr. 234 mios. Ce montant ne tient, d'ailleurs, pas compte d'investissements importants à venir, comme plusieurs futures écoles, homes, ainsi que le centre sportif déjà voté.

Au demeurant, les charges liées régionales et cantonales augmentent. Elles pèjorent, ainsi et malheureusement, les finances de notre commune sans que ses recettes fiscales n'augmentent suffisamment ou aussi vite que sa population.

Au vu de ce constat alarmant, nous estimons que des mesures claires doivent être entreprises rapidement, afin d'éviter d'en arriver à la solution draconienne que serait une hausse d'impôts. Les timides mesures de priorisation des investissements mises en place à l'heure actuelle, notamment, ne semblent manifestement, et de notre point de vue, pas suffisantes pour inverser la tendance.

Partant, nous demandons au Conseil communal de nous soumettre un plan de frein à l'endettement sur un nombre d'années données et/ou d'étudier la possibilité de mettre en place un véritable mécanisme de frein à l'endettement.

A cet effet, des objectifs chiffrés, sur les indicateurs financiers importants, devront être fixés en collaboration avec la Commission financière et transmis au Conseil général pour approbation.

Il est de notre responsabilité, envers la population de notre commune, de tout mettre en œuvre pour garantir sa stabilité financière à long terme.

Merci pour votre attention. »